

ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2018

REUNION DES 25 ET 26 OCTOBRE 2018

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**AFFECTATION DE CREDITS DANS LE CADRE DU PLAN
DE FINANCEMENT DE L'OPERATION RELATIVE A
L'AMENAGEMENT D'UN ACCES DIRECT ENTRE
L'AEROPORT ET L'ENTREE EST DE FIGARI ET DE LA RD
322 JUSQU'A L'AEROPORT**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

La Collectivité de Corse souhaite améliorer la desserte routière de l'aéroport de Figari, grâce à l'aménagement d'un accès direct entre l'aéroport et l'entrée est de Figari et de la RD 322 jusqu'à l'aéroport.

Ce projet comporte 3 volets (voir plan ci-joint) :

- l'aménagement de la RD 322, de son point de départ sur la RD 859 à l'entrée ouest de Figari jusqu'à l'aéroport, sur environ 2,5 km (la route CCI n'est pas dans le projet),
- la création d'un barreau, c'est-à-dire d'une nouvelle section de route d'environ 1 km entre la RD 322 et l'entrée est de Figari (elle portera le nom de RD 322a),
- la création de 3 giratoires, 2 aux carrefours de la nouvelle route avec les RD 859 et 322 et 1 au carrefour des RD 859 et 322.

Au stade de l'avant-projet, le montant total de l'opération avait été estimé à 5,5 M€ HT. Suite à la finalisation des études, il est aujourd'hui estimé à 8,6 M€ HT.

Dans le cadre de sa gestion par le Conseil départemental de la Corse-du-Sud, l'opération avait fait l'objet d'une première affectation de 5,5 M€ HT (délibérations 2016-2206 du 10 octobre 2016 et 2017-106 du 27 mars 2017), dont 200 000 € prévus pour d'éventuels compléments d'études. Cette affectation a ensuite été portée à 6,045 M€ HT (délibération 2017-2200 du 21 novembre 2017), (6,430 M€ TTC soit 5,845 M€ HT pour les travaux et toujours 200 000 € pour les études), cela pour permettre la réalisation d'une première partie importante de l'opération, correspondant à la création de la nouvelle RD 322a et des 3 giratoires.

Dans le cadre du PEI 4, l'opération figure pour un montant de 5,5 M€ HT à l'annexe II relative à la sous-mesure 2.1.1 – Routes, dans la liste complémentaire destinée aux opérations dont le cofinancement par l'Etat restait incertain.

Depuis lors, l'Etat a toutefois donné son accord pour effectivement cofinancer l'opération, tout en revoyant son montant à la hausse.

Le plan de financement de l'opération serait le suivant :

DEPENSES	Montant HT	RESSOURCES	Montant HT	%
Travaux	8 000 000,00 €	Etat – PEI 2014-2018	6 020 000,00 €	70
Divers	600 000,00 €	Autofinancement	2 580 000,00 €	30
TOTAUX	8 600 000,00 €		8 600 000,00 €	100

Je vous précise enfin que les travaux de la première partie de l'opération correspondant à la création de la nouvelle section de route et aux 3 giratoires ont

commencés. Ils sont réalisés dans le cadre de l'affectation existante de 6,045 M€ HT et d'une autorisation anticipée donnée par l'Etat le 3 mars 2017.

En conséquence, il vous est proposé :

- d'approuver le nouveau montant et le nouveau plan de financement de l'opération, selon le tableau ci-dessus.
- de m'autoriser à présenter à l'Etat le dossier de demande de subvention correspondant et à signer l'ensemble des actes à intervenir.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.